

participer à ce débat d'urgence, car le rôle d'un député est de surveiller les intérêts de tous ses concitoyens.

Monsieur l'Orateur, mes remarques relativement à ce problème auront trait à trois aspects différents, savoir l'aspect économique, l'efficacité du service à nos concitoyens et la sécurité de l'emploi qui semble inquiéter les députés de l'opposition. La population se doit d'être renseignée sur la manière dont le gouvernement a considéré ces trois aspects.

Comme l'honorable député de Saint-Henri (M. Loiselle) le mentionnait, au point de vue économique, nous allons réaliser une économie de \$1,700,000 au cours de cette année, grâce à l'appel d'offres et à la modification du système actuel. L'urgence de ce problème est attribuable au fait que cet arrêt du service postal coûte \$200,000 par jour. Et ce qui est encore plus important, les pertes, dans le secteur des affaires seraient de l'ordre de 1 million de dollars par jour. C'est pour cette raison que mes premières remarques ont trait à l'aspect économique.

Maintenant, on a parlé de service et de la protection à accorder aux citoyens. Il s'agit d'un aspect qu'il nous faut considérer. Il n'y a pas un député, à mon sens, qui agirait à l'encontre des intérêts des ouvriers. Mais, il y a toujours des limites à toute règle. Nous voulons bien protéger les ouvriers, mais nous voulons également en connaître le prix.

Si je me réfère à l'appel d'offres du ministère du 28 novembre dernier, je crois qu'il était bel et bien indiqué que les soumissionnaires s'engageaient à payer des taux horaires au moins égaux à ceux en vigueur lors de l'appel d'offres dans l'industrie du camionnage.

De plus, la sécurité d'emploi n'était pas seulement d'un an, mais de cinq ans. Je crois que le ministre a réellement pris en considération la sécurité d'emploi de tous les conducteurs actuellement à l'emploi de la société *G. Lapalme Inc.*

Et maintenant, pour rendre justice à la compagnie *G. Lapalme Inc.* qui n'a pas soumissionné, qui n'a pas cru bon de répondre à la lettre que lui adressait le maître de poste de Montréal, M. Cormier, le 25 septembre dernier, je dois dire que là encore la question de la sécurité d'emploi a été considérée. Au fait, voici ce que M. Cormier disait:

Votre expérience dans l'industrie du camionnage local et votre connaissance des opérations postales vous placent naturellement dans une excellente position pour soumissionner. Nous attendrons avec plaisir vos soumissions.

La Loi des Postes stipule maintenant que les contrats de transport peuvent être en vigueur pour une période atteignant cinq ans. Cette période plus longue permet à l'heureux soumissionnaire de stabiliser de façon efficace ses activités, par contraste avec l'insécurité résultant d'ententes temporaires d'un an.

[M. Roy (Laval).]

Alors, quand l'honorable député de Charlevoix (M. Asselin) nous accusait de sembler mener une lutte antisyndicale, je pense qu'il faisait tout simplement de la démagogie.

Que l'on me permette de me référer ici à un article publié dans *La Presse* du 5 février dernier, alors que M. Roger Champoux écrivait, et je cite:

Il y a des limites à tout

De toute évidence, les Postes canadiennes ont scrupuleusement respecté la loi. Avec G. Lapalme, il s'agissait d'un accord temporaire et les chauffeurs intéressés devaient sûrement le savoir. La maison Lapalme se retirant, l'autorité devait regarder ailleurs... ce qu'elles a fait et qui pourrait l'en blâmer? ...

Alors, je pense que tous ces points qui ont pu être en litige étaient seulement des questions posées par l'opposition. Ce soir, les députés de l'opposition ont réellement obtenu des réponses à toutes leurs questions.

Je termine mes observations, monsieur l'Orateur, avec les conclusions suivantes. Ce soir, nous avons vu à l'œuvre un ministre qui n'a pas toujours choisi la voie la plus facile, mais qui a réellement assumé ses responsabilités. En termes anglais, certains de mes collègues pourraient me prêter l'expression «he really called a spade a spade» et je pense que tous les députés sont d'accord pour appuyer le ministre des Postes et des Communications, qui a étudié consciencieusement tous les aspects du problème et qui a fait honneur à ses collègues en choisissant, comme je le disais au début, non pas la voie la plus facile, mais celle qui consistait à faire face à ses responsabilités d'administrateur. Après avoir été conciliant et après avoir considéré les problèmes des employés, des syndicats et les intérêts du grand public, il a proposé des suggestions constructives.

Lorsque les intérêts d'une population sont menacés par une minorité, les élus du peuple doivent les protéger.

Ces gens-là, monsieur l'Orateur, n'ont pas respecté leur propre propriété, ils ont saccagé les boîtes postales, propriété publique. Ils ont même perdu le respect de leurs confrères, de leurs concitoyens. Ils doivent, à mon avis, être rappelés à l'ordre.

Monsieur l'Orateur, le public paie pour un service auquel il a droit. Le gouvernement a un rôle à jouer et je pense que l'attitude de l'honorable ministre des Postes et des Communications est certainement ferme et positive.

Selon les renseignements fournis par le ministre ce soir, la situation devrait être sous contrôle sous peu, afin que cette perte quotidienne de \$200,000 enregistrée par le ministère des Postes et des Communications et de plus d'un million de dollars dans le secteur des affaires n'existe plus.